



Conseil Communal  
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 mars 2019

Les conseillers sont convoqués à cette date avec l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2018
3. Communications de la Municipalité:
  - Présentation de Impact Concept SA et de Marti Groupe portant sur le projet de carrière, en cours de validation par le soumissionnaire (Marti Groupe)
  - Option PDR, axes de développement touristique de la zone camping
  - Collège de Concise. Dernières informations relatives à l'ASIGE et au projet régional d'extension du collège
  - Règlement sur l'eau/épuration
4. Propositions individuelles et divers

. . . . .

Le Président, Monsieur Stéphane Fanchini, ouvre la séance à 20h00. Il salue les conseillers, les Municipaux, le secrétaire municipal, la boursière, la presse et les auditeurs nombreux qui sont présents ce soir.

**1. Appel**

Président : 1

Présents : 30

Excusés : 2 (Sonia Bühler-Zeltner, Corinne Zwiethig)

Non excusé :

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le Président complète en remerciant tout le monde pour le bon fonctionnement de la première convocation électronique.



Conseil Communal  
CONCISE

## **2. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2018**

Il y a lieu de signaler une correction effectuée suite à une remarque transmise lors de la convocation, le titre du point 7 était le même que le point 6, mais il s'agit bien du **Préavis municipal n° 28/2018 – Participation au capital-actions de la S.A. du Centre Sportif de Borné Nau**

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de voter le PV tel que présenté

Résultat du vote :                      Oui : 30                      Non : 0                      Abstention : 0

## **3. Communications de la Municipalité:**

N'ayant pas de préavis à présenter ce soir, la Municipalité nous présente les divers projets en cours.

Le Président précise qu'il s'agit d'une séance d'information pour le Conseil Communal, le public est la bienvenue mais n'as pas le droit de s'exprimer.

## **Présentation de Impact Concept SA et de Marti Groupe portant sur le projet de carrière, en cours de validation par le soumissionnaire (Marti Groupe)**

Le Syndic, Monsieur Patrick Jaggi, présente les différents intervenants de ce soir ; Madame Carole Schelker de Impact Concept, Monsieur Jacques Dessarzin de Marti SA et Monsieur Yves Busset, de Marti Construction SA.

Il précise qu'une séance d'information publique sera organisée plus tard, qui permettra au public présent ce soir de poser ses questions.

Marti SA nous présente un Power Point réalisé en collaboration avec Impact Concept.

Questions suite à la présentation :

Monsieur Patrick Jaggi souhaite préciser qu'il a fallu beaucoup de temps avant de présenter le projet, car il fallait traiter avec la Commune de Corcelles-près-Concise pour parler de location d'espaces.

Monsieur David Romero souhaite savoir si on a une estimation du nombre de camions qui vont passer par là chaque jour. Selon un rapide calcul, il arrive au chiffre de 160 ?

Madame Carole Schelker explique que cela dépend de l'exploitation, mais qu'un chiffre de 120 camions par jour est assez réaliste. Il ne faut pas oublier la synergie qu'il peut y avoir entre les trajets des camions, qui peuvent amener des matériaux de comblement quand ils viennent chercher des matériaux carriers.



Conseil Communal  
CONCISE

Monsieur Yves Busset complète en expliquant que la société participe beaucoup à la remise en état des lieux d'exploitation. Les projets ne sont plus fait à l'arrache, ils sont bien étudiés.

Monsieur David Romero continue avec la simulation de l'impact du bruit et demande comment la garantie peut être faite qu'il n'y aura pas d'impact au niveau sonore.

Madame Carole Schelker répond qu'en effet, avec des formules on arrive à obtenir une bonne simulation, il existe par exemple des formules pour anticiper le flux de vents. Des essais réels peuvent être faits dans une autre carrière par exemple avec des tirs de mines. Elle propose éventuellement de convier les personnes sceptiques sur place pour faire des essais.

Monsieur Jacques Dessarzin comprend l'inquiétude par rapport aux camions, mais temporise en expliquant que le site est bien situé et permet justement d'éviter un passage des camions dans les localités. Il y a déjà un bon nombre de véhicules qui traversent notre village chaque jour, alors cela ne devrait pas être un choc trop fort.

Monsieur David Romero demande concernant la source de la Dia dans quelle mesure elle pourrait être préservée. D'autre part, il complète en affirmant que ce n'est pas parce que cette source est de mauvaise qualité actuellement qu'elle ne sera pas meilleure dans quelques temps et utilisée pour nos toilettes par exemple.

Madame Carole Schelker précise que la définition de « mauvaise qualité » est due à la grande zone d'infiltration de la source. Il ne faut pas que l'eau puisse arriver en moins de 20 jours dans la source. Elle complète encore en expliquant que les exigences quand aux machines utilisées sont très strictes, elles fonctionnent souvent au biogaz, et que les mesures de protection sont au top. La source est bien plus profonde que la carrière.

Madame Aurore Chabloz remercie d'abord d'avoir fait en sorte que les camions ne traversent pas le village, c'est très appréciable. Elle demande ensuite ce qu'il en est de la sécurité des exploitants dans les vignes et pâturages.

Monsieur Yves Busset se veut rassurant en expliquant que cela ne fait que 15 camions par heure.

Madame Carole Schelker complète en précisant que la sécurité sera un point important.

Monsieur Eloi DuPasquier demande comment fonctionne le convoyeur dans l'autre sens. Monsieur Jacques Dessarzin répond que cela fonctionne très bien.

Monsieur Stéphane Fanchini demande à quoi fonctionne le tapis. Monsieur Jacques Dessarzin répond que c'est électrique.

Monsieur Joël Jeanneret demande quel serait l'impact au niveau des poussières.



Conseil Communal  
CONCISE

Madame Carole Schelker explique que cela fait l'objet d'un chapitre à part entière dans le dossier et qu'en fonction des vents, des mesures doivent être prises. Il existe des systèmes à jet par exemple qui peuvent être prévus.

Monsieur Yves Busset explique qu'à la Poissine, par exemple, c'est propre. Les poussières ne volent pas partout. Le lieu le plus exposé sans doute est la carrière elle-même.

Madame Carole Schelker ajoute qu'il y a une dizaine de sites dans le canton et que le Canton a fait poser des petits pots dans les environs qui permettent de surveiller l'impact de la poussière.

Madame Isabelle Hottinger demande quel est le bénéfice que peut retirer la commune et les habitants avec cette gravière.

Monsieur Patrick Jaggi répond que le seul bénéfice est financier. La commune est rémunérée pour cette exploitation puisque le site lui appartient. Aucun chiffre ne sera communiqué ce soir, il fera l'objet d'un préavis. Une autre demande a été faite à la société Marti SA, c'est d'avoir une société sur la commune de Concise.

Il continue en expliquant que l'impact fiscal d'une carrière sur une commune est de 2 points. L'impact est donc très faible par rapport à la disparition de la poste ou de l'arrêt du train. Il faut une nouvelle rentrée financière pour la commune.

Monsieur Michaël Hottinger demande concernant le béton et gravier qui vient de l'étranger, s'il sera plus ou moins cher que celui produit à Concise.

Monsieur Jacques Dessarzin répond que bien entendu, ce sera rentable, sinon ils n'investiraient pas dans une carrière. L'impact sur le village sera très faible, le site étant bien situé. Bien entendu, il y aura un impact pour la faune et la flore dont il faudra tenir compte, mais il est minime pour les habitants. Il propose aussi, si nécessaire, d'organiser une visite dans une autre carrière pour voir l'impact, sachant que notre site est mieux situé.

Monsieur Christian Jaccard explique qu'en tant que membre de la commission de Gestion, cela fait plus de 5 ans qu'il est impliqué dans ce projet. Il avait noté quelques chiffres qu'il aimerait vérifier. Il avait noté 150'000m<sup>3</sup> exploitable par an, portant l'exploitation à 30-40 ans.

Monsieur Jacques Dessarzin répond que cela dépend aussi de l'offre et de la demande et qu'une exploitation sur 30 ans semble une bonne moyenne.

Monsieur Stéphane Fanchini demande qui décide de la limitation de l'exploitation.

Monsieur Jacques Dessarzin répond que c'est la société Marti SA, en fonction des ventes et des autorisations pour les camions.

Monsieur Christian Jaccard souhaite encore appuyer la remarque de Monsieur Patrick Jaggi, la commune a besoin de rentrées financières.



Conseil Communal  
CONCISE

Monsieur Dominique Bünzli demande si le démantèlement est inclus dans les 30 ans d'exploitation.

Monsieur Jacques Dessarzin répond que oui, c'est toujours prévu et cela se fait tout du long. Le réaménagement est permanent.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin s'inquiète de l'impact sur la faune le long de cette carrière. Il y a des espèces rares sur le flanc du Mont Aubert.

Madame Carole Scheckter répond qu'il faudra les évaluer, ils sont conscients de la valeur liée à ce site, mais s'il a été retenu par le canton, c'est qu'il n'y a aucune espèce répertoriée sur la liste rouge et que le site est réaménageable.

Monsieur Joël Jeanneret demande s'il n'y avait que l'entreprise Marti SA intéressée par cette carrière.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'à l'origine, c'était l'entreprise Busset Transport, mais qui a entre-temps été rachetée par le groupe Marti SA.

Monsieur David Romero souhaite savoir par rapport aux frais engagés pour les travaux effectués, si en cas de refus par le Conseil au mois de juin, la commune devrait assumer une partie de ses frais.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'aucun accord n'a été fait.

Monsieur Erik Bedelek demande si un comparatif peut être fait avec les travaux de l'autoroute il y a un peu plus de 10 ans.

Monsieur Jacques Dessarzin n'a aucun problème avec ça, il est prêt à en discuter.

Monsieur Joël Jeanneret demande à partir de quand le « groupe de suivi » serait opérationnel.

Madame Carole Schekter explique qu'ils doivent d'abord organiser le prochain Copil avec la Municipalité et que c'est elle qui viendra vers nous.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'il n'y aura aucun groupe de suivi avant la présentation du projet au Conseil Communal du mois de juin.



Conseil Communal  
CONCISE

### **Option PDR, axes de développement touristique de la zone camping**

Monsieur Stéphane Fanchini passe la parole à Monsieur le Syndic, Patrick Jaggi.

Il souhaite juste répondre à quelques rumeurs qui circulent à travers le village.

En 2012, la commune a mis un terme au contrat de location du terrain utilisé pour le camping du bord du lac. Il existe un PDR qui valorise les atouts de la région, chez nous le tourisme. L'idée est de réutiliser cette zone à des fins plus touristiques. Cette zone n'est pas une zone privée, mais beaucoup d'habitants ne le savent pas.

Les caravanes qui y stationnent doivent pouvoir être déplacées, mais certaines ne le peuvent plus. Il y a des coupes d'arbres à faire, et les caravanes ne bougent plus. Depuis 2015, il y a un projet en cours pour un réaménagement des Rives à partir de 2020. Il n'y aura pas de grandes exploitations qui vont arriver, c'est l'utilisation d'une zone.

Monsieur Christian Jaccard s'interroge sur le tourisme et les nuisances que cela peut apporter.

Monsieur Patrick Jaggi répond que le projet actuel est un projet de roulotte et petite restauration. Si ce projet ne devait pas se faire, l'ADNV a aussi un projet de pilotis. L'objectif principal était d'abord de finaliser le contrat avec le Touring Club Neuchâtelois, et proposer un projet, qui ne sera pas abouti avant 2021.

### **Collège de Concise. Dernières informations relatives à l'ASIGE et au projet régional d'extension du collège**

Monsieur le Syndic fait un petit retour en arrière sur le projet d'extension de l'école. En décembre 2018, un préavis a été voté, la non adhésion à la SA de Grandson. Une séance a été organisée début février 2019 pour faire l'état des investissements scolaires. Lors de cette séance de l'ASIGE, houleuse, ils se sont interrogés sur pourquoi autoriser Concise à agrandir son école alors qu'elle ne participe pas aux investissements. Dans l'attente de la prochaine séance, la municipalité a provisoirement suspendu les travaux du bureau d'architecture le temps de clarifier la situation.

Monsieur Joël Jeanneret confirme la mauvaise compréhension du côté de l'ASIGE.

Monsieur Roland Promm demande qui assumerait les coûts si le projet d'école s'arrêtait. Monsieur Patrick Jaggi répond que les frais engagés jusqu'à maintenant seraient perdus, mais le but n'est pas d'arrêter le projet. Il a été arrêté provisoirement le temps de remettre tout le monde autour de la table et de formaliser tout ça.

Monsieur Christian Jaccard demande par rapport à l'ASIGE et Champagne où cela en est. Monsieur le Syndic explique que le projet de Champagne va également aboutir. La différence est que Grandson demande une participation aux communes, alors que tout ne



Conseil Communal  
CONCISE

dépend pas de l'ASIGE. Pour Champagne, ce n'est pas le cas, il s'agit de rapatrier un certain nombre d'élèves. L'ASIGE prend en charge la location des espaces.

### **Règlement sur l'eau/épuration**

Monsieur Patrick Jaggi reprend son souffle et attaque le sujet suivant.

Pendant près de deux ans, il ne s'est presque rien passé. Le tribunal a rendu son jugement courant février. Il n'y avait pas tant de problèmes sur le fond, mais plutôt sur la forme. Il y a un séparatif à terminer qui doit être opérationnel pour 2025. Pour cela, on doit entreprendre des investissements, qui sont couverts par nos taxes sur l'eau. Ce qui n'a pas été fait correctement, c'était expliquer pourquoi la commune ne pouvait pas suivre les directives de Monsieur Prix.

Pour le prochain préavis, une explication va être donnée sur pourquoi les directives ne peuvent pas être suivies et une nouvelle version du règlement sera établie, qui tiendra compte des explications.

Il n'y aura pas de facturation d'eau tant que le préavis n'aura pas été voté.

Le Syndic informe qu'il y aura beaucoup de préavis lors du prochain Conseil.

Madame Claire Debéttaz demande s'il y aura une nouvelle commission pour le règlement de l'eau, car elle n'a pas trop compris l'histoire de la virgule.

Monsieur Patrick Jaggi répond que non, en soit le règlement est en vigueur, il faut corriger le texte pour enlever l'appréciation qui pose problème.

Madame Raymonde Delacrétaç-Perrin demande si c'est la seule correction qui va être faite.

Monsieur Patrick Jaggi répond que oui, sinon cela ne va pas être possible de payer le séparatif. En 2025, il faudra être connecté à Yverdon-les-Bains. A ce moment là, on ne maîtrisera plus rien.

Madame Raymonde Delacrétaç-Perrin demande si la commission qui se prononcera pourrait être composée de 5 personnes.

Monsieur Eric Bedelek demande s'il est possible d'avoir un exemple concret et des chiffres concrets pour cette commission.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'il y a une commission des finances très performante qui fait ce travail, mais qui pourra sans doute répondre à cette demande.



Conseil Communal  
CONCISE

Monsieur David Romero demande ce qu'il se passera si ce préavis sur l'eau est de nouveau refusé ? Est-ce que la facture d'eau sera retenue le temps nécessaire de régler cette histoire.

Monsieur Patrick Jaggi espère qu'au mois de juin, une solution sera trouvée, mais si elle ne devait pas aboutir, l'argent devra bien venir de quelque part, donc il faudra prendre ailleurs. Tant que les factures sont soumises à des oppositions, il ne pourra pas y avoir de facturation.

**4. Propositions individuelles et divers**

La parole n'est pas demandée.

Monsieur Stéphane Fanchini lit une demande arrivée au greffe pour le prochain Comptoir du Nord Vaudois qui demande si 2 représentants veulent se proposer pour le Trophées des Communes.

Le prochain Conseil Communal aura lieu le 24 juin 2019

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h00.

Le Président :

Stéphane Fanchini



La Secrétaire :

Birgit Knechtel